



Département d'Ille-et-Vilaine
 Pôle Dynamiques territoriales
 Direction Transformation Ecologique
 Service Agriculture, Alimentation,
 Energie
 1, avenue de la Préfecture
 35042 Rennes cedex

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET MAINTIEN D'EXPLOITATIONS A TAILLE HUMAINE

FICHE 1.2 MISE EN RESERVE FONCIERE

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à :

- Favoriser l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs par la reprise d'exploitations de type familial pour la mise en œuvre de projets viables et autonomes.
- Faciliter l'accès au foncier des jeunes et des futurs exploitantes et exploitants sur des projets agri-ruraux innovants, dans un environnement très concurrentiel (agrandissement, urbanisation...).
- Maintenir un tissu économique actif et innovant, occupant l'espace rural dans une perspective de développement durable.

NATURE DES OPERATIONS

Constitution de réserves foncières auprès de la SAFER Bretagne.

Mise en réserve de foncier (avec bâti ou non) dans l'attente d'une installation sur un projet durable et/ou agri rural innovant et pouvant la conforter notamment dans le cadre d'échanges fonciers.

BÉNÉFICIAIRES

- Porteur.euses de projets s'installant individuellement ou sous forme sociétaire. Dérogation possible pour les porteur.euses de projets déjà installées au cas par cas, sur avis du CTA (Comité technique agricole). Mesure ouverte aux GFA (groupements fonciers agricoles), AMAP et aux autres formes sociétaires au cas par cas, sous réserve de l'installation d'un.e porteur.euse de projet s'inscrivant dans les orientations départementales en faveur d'une agriculture durable.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le/la porteur.euse de projet doit répondre à 3 conditions cumulatives :

- Candidat.es ayant validé la capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau IV agricole et Plan de Professionnalisation Personnalisé validé), avec une étude économique montrant la viabilité du projet.
- Hors Cadre Familial¹
- Présentant un projet : - OU économe en intrants (AB ou MAEC herbivores 10/18%)
 - OU diversifié² (plusieurs activités agricoles sur l'exploitation)
 - OU à forte valeur ajoutée (SIQO; races menacées; projets atypiques [apiculture, escargot, champignons, PPAM]).

¹ Installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du/de la conjoint.e lié.e par un pacs, un mariage, ou une union libre) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus.

² La diversification suppose l'exercice d'une pluralité d'activités dans le cadre de l'exploitation. Ces activités de diversification doivent avoir un lien caractérisé avec la production.

MODALITE FINANCIERES D'ATTRIBUTION

- Le Département prend en charge un montant forfaitaire permettant de couvrir les frais de portage foncier se rapportant aux réserves foncières constituées (frais d'acquisition, frais de gestion, rémunération de la SAFER).
- L'accompagnement financier départemental correspond à la prise en charge des frais générés par une acquisition pour une durée de portage ne pouvant excéder 2 ans.
- Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif font l'objet d'une convention de partenariat conclue entre le Département et la SAFER de Bretagne.
- La prise en charge financière du Département s'établit selon le montant d'acquisition (hors frais) du bien, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Prix Principal d'acquisition du bien par la SAFER	Montant de la subvention forfaitaire du Département
de 1 € à 25 000€	5 000 €
de 25 001 € à 50 000€	7 000 €
de 50 001 € à 80 000€	10 000 €
de 80 001 € à 120 000€	12 000 €
Supérieur à 120 000 €	15 000 €

- Dans le cas où, après sollicitation de la Région, celle-ci ne prend pas en charge les frais financiers de stockage au titre de son dispositif de soutien à la « constitution de réserves foncières destinées à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs », le Département pourrait accorder une dérogation quant au montant de la « subvention forfaitaire », permettant une majoration éventuelle.

CADRE REGLEMENTAIRE

Convention entre le Département et la SAFER Bretagne pour la période 2020-2025.

COMMENT FAIRE POUR SOLLICITER L'AIDE ?

Pièces à fournir par la SAFER (destinataire de l'aide) :

Pour le versement de l'acompte (80% à la signature de l'acte):

- appel de fond de la SAFER de Bretagne ;
- état des frais financiers prévisionnels ;
- attestation notariée d'acquisition après signature de l'acte de vente.

Pour percevoir le solde de la participation (20% restant à la rétrocession du bien):

- état récapitulatif des dépenses engagées pour l'opération, une fois la rétrocession actée, effective et les frais définitifs connus.

Pièces à fournir par le la porteur.euse de projet :

- Formulaire de sollicitation officielle du de la porteur.euse de projet s'engageant à obtenir le statut d'agriculteur.rice à titre principal dans les 5 ans
- Pièces justificatives suivantes :
 - o plan d'entreprise (ou toute étude visée par une structure habilitée) attestant de la faisabilité et de la viabilité économique de son projet ;
 - o copie d'un diplôme attestant de sa capacité professionnelle en agriculture ;
 - o toute pièce complémentaire nécessaire pour l'instruction de la demande.

Pour plus d'informations ou pour renvoyer votre dossier :

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Service Agriculture, Alimentation, Energie
1, avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes Cedex
Contact : 02 99 02 47 79

<http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/agriculture>

N° de dossier	Commune	Projet agricole	Caractéristique des biens proposés à la mise en réserve	Estimation des frais de stockage	Participation Départementale provisoire	Validation des élus
IEA00365	MARCILLE RAOUL	Tifenn Baumont, Camille Josset et David Lorient (âgés de 29 à 36 ans) sollicitent le portage foncier dans le cadre de leur installation en élevage laitier, transformation fromagère et maraîchage en agriculture biologique. Le collectif compte également quatre autres porteurs de projets en accueil social et activités culturelles. Concernant le projet agricole, les candidats sont avancés dans leur parcours d'installation et prévoient de démarrer les activités courant janvier 2025. La demande de mise en réserve porte uniquement sur 54,04 ha de foncier agricole. Les bâtiments d'habitation, d'exploitation, ainsi que 9,42 ha de foncier restants seront acquis en direct par les candidats. Le prix principal total du bien est de 814 260,10 €. Les porteurs de projet créeront une SCIC (La SCIC des Fertais), qui acquerra à terme l'ensemble de la propriété rurale via un financement hybride (épargne citoyenne, fonds de dotation, apports personnels...). La demande de mise en réserve se justifie par un besoin de temps pour la mise en place d'une levée de fonds citoyens qui financera en priorité les 54,04 ha de foncier objet du portage.	Candidature sur : 54 ha 04 a 45 ca Nature du bien : terres agricoles Prix principal d'acquisition : 226 051 €	63 701,29 € Dont 23 992,33 € éligibles à l'aide Région	15 000 € + 1 800 € soit 16 800 €	CTA du 10/10/2024
IEA00364	MELESSE	Titouan Arnold, Clarisse Podesta et Gwenaél Fradin (âgés de 30 à 33 ans) sollicitent le portage foncier dans le cadre de leur projet d'installation en boulangerie paysanne et maraîchage, en agriculture biologique. La demande de mise en réserve porte sur la totalité des biens en vente : 42,90 ha de terres agricoles, bâtiments d'habitation et d'exploitation. Le coût de reprise de la ferme est l'un des principaux enjeux du projet et c'est que qui justifie la demande de mise en réserve de l'exploitation dans son ensemble. Le dispositif de portage foncier permettra aux candidats de bénéficier de temps pour poursuivre les démarches engagées auprès de Terre de Liens, qui étudie actuellement la possibilité d'acquisition des biens par la Foncière. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation seront acquis par le GAEC ainsi que par une SCI si la Foncière n'est pas en capacité de les acquérir. Les candidats sont avancés dans leur parcours d'installation et prévoient de débiter leurs activités courant mars 2025.	Candidature sur : 42 ha 90 a 61 ca Nature du bien : terres agricoles, bâtiments d'habitation et d'exploitation Prix principal d'acquisition : 658 966,00 €	140 268,54 € Dont 67 206,60 € éligibles à l'aide Région	15 000 € + 1 800 € soit 16 800 €	CTA du 10/10/2024

CAF00068 - CP 02/12/24 - PORTAGE FONCIER

C o m m i s s i o n p e r m a n e n t e

Date du vote : 02-12-2024

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IEA00364	24 - I - SAFER - PORTAGE FONCIER COMMUNE DE MELESSE (PODESTA/ARNOLD/FRADIN)
IEA00365	24 - I - SAFER - PORTAGE FONCIER COMMUNE DE MARCILLE RAOUL (JOSSET/BAUMONT/LORANT)

Nombre de dossiers 2

Observation :

PORTAGE FONCIER ET ECHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX

IMPUTATION : 2024 AGRII001 503 204 6312 20422 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 SAFER DE BRETAGNE 4 Ter, rue de Luzel 22015 ST BRIEUC ENT02550 - D353123 - IEA00364 2024									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Melesse	Mandataire - Safer de bretagne	portage foncier sur la commune de Melesse concernant Mme Clarisse Podesta, MM. Titouan Arnold et Gwenaël Fradin	INV : 78 558 €		€	FORFAITAIRE	16 800,00 €	16 800,00 €	
 SAFER DE BRETAGNE 4 Ter, rue de Luzel 22015 ST BRIEUC ENT02550 - D353123 - IEA00365 2024									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Marcille raoul	Mandataire - Safer de bretagne	un portage foncier sur la commune de Marcillé-Raoul pour MM Camille Josset, Tifenn Baumont et David Lorant	INV : 78 558 €		€	FORFAITAIRE	16 800,00 €	16 800,00 €	

Total pour l'imputation : 2024 AGRII001 503 204 6312 20422 0 P431			33 600,00 €	33 600,00 €	
---	--	--	-------------	-------------	--

Total général :

		33 600,00 €	33 600,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

Eléments financiers

Commission permanente
du 02/12/2024

N° 50182

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29184	APAE : 2024-AGRII001-503 PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE		
Imputation	204-6312-20422-0-P431 Bâtiments et installations		
Montant de l'APAE	487 636 €	Montant proposé ce jour	33 600 €
TOTAL			33 600 €